

Conseil du STIF du 13 juillet

- **Nouvelle grille tarifaire au service de la modernisation du réseau de transport francilien**

Faisant suite au protocole sur le financement des nouvelles infrastructures du Grand Paris Express et sur la modernisation des réseaux de transport existants signé entre l'Etat et la Région Ile-de-France le 27 juin dernier, le Conseil du STIF a adopté une nouvelle grille tarifaire, effective à compter du 1er août 2016.

- La nouvelle grille tarifaire

Face à l'impasse budgétaire de 300 millions d'euros, le protocole prévoit que les moyens supplémentaires nécessaires pour assurer un financement pérenne du système de transports francilien seront répartis entre les usagers, via le levier tarifaire, les usagers des routes franciliennes, via une modulation régionale de la TICPE, et enfin les employeurs de plus de 11 salariés via une hausse du Versement Transport (VT) et une harmonisation progressive de celui-ci en grande couronne.

Afin de préserver un Passe Navigo à tarif unique, dont le tarif d'équilibre se situerait entre 80 et 85 euros par mois, les recettes nouvelles apportées par le Gouvernement (100 millions d'euros TICPE et 200 millions d'euros de versement transport) permettent aujourd'hui de limiter la hausse des tarifs pour les usagers.

Par ailleurs, les tarifs sont gelés pour les plus défavorisés, les forfaits Améthyste et Imagine'R.

GRILLE TARIFAIRE AU 1 ^{ER} AOUT 2016	
Forfait Navigo Mois	73,00 €
Améthyste (annuel)	405,96 €
Tickets d'accès à bord	2,00 €
Tickets T+ unité	1,90 €
Tickets T+ en carnet	14,50 €
Billets OD	Pas d'augmentation pour les tickets de plus de 2€
Carte Imagine'R	333,90 €

- 3 euros, pour quoi faire ?

L'augmentation de trois euros du Passe Navigo servira notamment à acquérir ou rénover 700 nouveaux trains, plus confortables, qui rendront le réseau plus régulier et plus moderne. Elle permet de renforcer la sécurité dans les bus et les gares routières. Par ailleurs, dès cette année, un plan d'investissement de 30 millions d'euros doit permettre, dans le cadre du Grand Paris des bus et en accord avec les autres collectivités territoriales, de créer de nouvelles lignes de bus et d'en renforcer d'autres, afin d'agir au plus près des besoins des territoires.